

# LE COMPTE MANDATAIRE

## A quoi sert le compte mandataire ?

Le plan préfecture nouvelle génération modifie les modalités de délivrance des titres et favorise les démarches en ligne. La priorité est ainsi donnée à la dématérialisation et à l'utilisation systématique des téléprocédures, l'objectif étant de limiter au maximum les déplacements des usagers et d'éviter les risques d'attente aux guichets.

La mise en œuvre de ce dispositif nécessite un accompagnement des usagers dans le cadre de l'accessibilité aux services numériques. Aussi les personnes ne pouvant pas bénéficier de la présence d'une maison des services au public (MSAP) ou d'une mairie équipée d'un dispositif de recueil à proximité pourront se rendre dans les mairies qui souhaitent conserver une mission relation titre auprès de leurs usagers.

Pour ce faire un espace numérique pourra être créé. Il doit être équipé d'un ordinateur, d'un scan et d'une imprimante pour permettre à l'agent municipal (médiateur numérique) de porter assistance aux usagers ne disposant pas d'accès à internet et qui souhaitent réaliser les démarches listées infra :

### CNI

- une pré-demande de CNI (téléservice généralisé en mars 2017)
- suivre la production de la CNI (disposer du n° de la demande de l'utilisateur)

### Passeport

- une pré demande de Passeport (la réalisation d'une pré-demande passeport est possible sous réserve de l'achat d'un timbre fiscal dématérialisé, ou si l'utilisateur dispose déjà d'un numéro de timbre fiscal dématérialisé préalablement acheté)
- suivre la production du passeport (disposer du n° de la demande de l'utilisateur)

### Permis de conduire

- une demande de permis de conduire (vol, perte, détérioration, expiration de la durée administrative, changement d'état civil)
- suivre le permis de conduire (disposer du n° de dossier de l'utilisateur)
- connaître les résultats du permis de conduire (disposer du n° de dossier - NEPH de l'utilisateur)
- connaître le solde des points du permis de conduire (disposer du numéro de permis de conduire de l'utilisateur)

### Immatriculation

- pré-demande de changement de titulaire
- déclarer la vente d'un véhicule
- changement d'adresse
- changement d'état civil, de raison sociale ou d'état matrimonial

- éditer un certificat de non gage
- habilitation des professionnels
- suivre le certificat d'immatriculation
- simulateur de taxe

### **Timbres fiscaux**

- acheter un timbre électronique de l'OFII
- acheter un timbre électronique pour faire appel d'une décision de justice
- acheter un timbre électronique pour une demande de passeport
- obtenir le remboursement d'un timbre électronique (uniquement CNI et passeport)

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle va s'enrichir au fil des mois avec les nouvelles procédures dématérialisées à venir en matière de certificat d'immatriculation en particulier.

### **Qu'est ce qu'un compte mandataire ?**

Il s'agit d'un compte collectif créé par la mairie afin de permettre de venir en aide aux personnes ne disposant pas d'accès internet et donc d'une adresse de messagerie.

**Attention !** : Ce compte est créé avec des identifiants et mots de passes connus du seul agent municipal (médiateur numérique).